

Loi d'Orientation et de Programmation : *Où en sommes-nous?*

Le texte qui a circulé en début d'année (dit maintenant « brouillon de brouillon » et non revendiqué par le ministère chargé de la recherche), insiste sur la centralisation sous contrôle gouvernemental (i) de la politique de recherche et de son financement (création de l'Agence Nationale de la Recherche - ANR) et (ii) de l'évaluation (création d'une structure unique pour l'ensemble des acteurs de la recherche publique). En même temps, il est fait une grande place à des structures régionales : les Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), adossés à des Universités, dont les moyens de recherche proviendront en grande partie des organismes nationaux de recherche. Dans toutes ces structures, l'emploi en CDD, de droit public ou de droit privé, sera développé de façon massive, sans que soit précisé qui aura la responsabilité d'employeur.

Au niveau national, l'impression qui résulte de la lecture du texte est que les politiques scientifiques à long terme des organismes seront concurrencées par des financements de projets à court terme (3 à 5 ans), incluant des CDD et pouvant concerner des entreprises privées. L'ANR serait le « lieu » de cette politique ; son conseil scientifique le Haut Conseil de la Recherche et de l'Innovation (HCRI) serait constitué de 20 membres nommés (10 scientifiques [mandarins ?] et 10 personnes du monde socio-économique). L'ANR pourrait s'entourer de comités *ad hoc*, ou déléguer pour partie ses fonctions aux organismes publics.

Sur ces grands points, les discussions actuelles ne remettent pas en cause les observations qui viennent d'être faites. Mais la CFDT-INRA s'interroge sur la portée du travail tel qu'il est entrepris à ce jour : veut-on réformer le système national de recherche ou principalement réformer le pôle recherche de l'Université ?

Pour la CFDT-INRA, ces choix ne respectent pas notre volonté de débat au sein du monde scientifique, que les organismes publics peuvent animer.

Comment analyser les éléments que nous connaissons sur le projet de loi par rapport aux 6 priorités de la CFDT

① Ancrer la recherche dans les territoires, pour une répartition équitable des emplois, sous condition de maintien d'une politique nationale et démocratiquement débattue de la recherche publique.

La création de Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES), qui pourront prendre la forme d'un EPIC (Etablissement Public de Coopération Scientifique – EPCS), est présentée comme une priorité dans le « brouillon de brouillon » de loi. L'objectif est la multidisciplinarité de proximité (on ne voit pas très bien !), la visibilité internationale et l'attraction des entreprises. Ces PRES seraient financés par l'Etat, l'ANR et le mécénat d'entreprise avec un rôle notable des Régions. Par des conventions de 5 ans, les signataires (universités, EPST, EPIC...) délégueraient leurs moyens aux PRES, voire mettraient à disposition leur personnel en cas de création d'EPCS. Ceux-ci auraient la possibilité d'embaucher en CDD.

Les discussions actuelles ne laissent rien voir de l'ambition de visibilité européenne et l'articulation avec les pôles de compétitivité (entreprises) annoncée dans un premier temps.

Pour la CFDT-INRA, cette dynamique risque de faire exploser la cohérence nationale des organismes de recherche, sans pour autant garantir l'émergence de pôles de recherche viables et durables, compte-tenu des difficultés actuelles de beaucoup d'Universités. Quant à la création de CDD, elle avait été une des causes de la crise de la recherche l'an passé ...

② Placer l'emploi au centre du Dispositif "Formation-Recherche-Innovation", en créant des parcours professionnels sécurisés ; en finir avec la précarité des CDD « Fonction publique ».

Sur ces points, le « brouillon de brouillon » de loi ne concerne que les Enseignants-Chercheurs et Chercheurs. Rien n'est dit des ITA. Si les conditions de réalisation de la thèse sont améliorées, le parcours qui suit, sous couvert de « liberté », consiste en des *post-doc* de 2 à 3 ans, avant l'embauche en Maître de Conférence (*quels ratios Doctorants/Post-Doctorants/Maîtres de Conférence ?*). Ceux-ci se verraient alléger d'une part de leur charge d'enseignement,... s'ils vont dans les PRES !

Par ailleurs, l'explosion des CDD serait confirmée par la possibilité de leur embauche par l'ANR, les PRES-EPCS sur leurs ressources propres, et les GIP (ce qui est officiellement nouveau).

Seul apport nouveau des discussions actuelles : on parle des ITA !

De plus, une annonce de 3000 postes titulaires pour 2006 a été faite par le premier Ministre : comme quoi, la mobilisation paie !

Pour la CFDT-INRA, l'emploi n'est pas sécurisé ; les CDD seraient en fort accroissement, sans le moindre contrôle ou convention de référence.

③ Bâtir des évaluations-conseils pour le bénéfice et la réflexion de l'ensemble des personnels.

Dans le « brouillon de brouillon » de loi, l'évaluation devrait être suivie de sanction ou de récompense ; elle s'appuierait sur une structure nationale commune aux Universités et aux organismes, aurait une minorité de membres élus, mais en précisant mieux les lieux de recours. Cette structure, selon une des hypothèses de la proposition, serait chargée du recrutement des personnels de recherche.

Par ailleurs, l'enveloppe des primes serait augmentée pour mettre en place une modulation de celle-ci sans que soit précisé qui décide et en fonction de quels critères (l'évaluation ?).

Dans les discussions actuelles, la structure commune est toujours présentée. Elle apparaît comme un monstre centralisé, avec la création d'une énorme corporation nationale d'évaluateurs. Nous nous interrogeons sur la reconnaissance de l'interdisciplinarité. Nous sommes inquiets de l'extension de cette structure de l'évaluation collective à l'évaluation individuelle, qui ne permettrait plus d'avancer vers l'« évaluation-conseil ». Nous sommes atterrés par la position de la DG qui semble cautionner l'entrée de l'INRA dans cette structure, sans discussion avec qui que ce soit.

La CFDT-INRA s'oppose à ce centralisme et à ce gigantisme qui ne permettront pas d'élargir les critères d'évaluation au delà de l'académisme cher à certains.

④ Développer l'activité de recherche et d'innovation prise en charge en interne par les entreprises en créant des emplois pour une meilleure interactivité avec la recherche publique.

Le « brouillon de brouillon » de loi apporte un soutien effectif à l'innovation industrielle. Elle prévoit des incitations matérielles à la mobilité des chercheurs fondamentaux vers les

entreprises, des incitations fiscales en cas de financement des fondations, la possibilité de financer directement des équipes publiques de recherche (au lieu de payer l'impôt sur les sociétés !), la création de laboratoires communs privé-public. Au niveau régional, elle encouragerait le secteur public à financer des Parcs de Recherche adossés aux PRES (l'ensemble prendrait le nom de « pôle de compétitivité »).

Aujourd'hui, rien n'apparaît quant à une articulation avec l'Agence Nationale de l'Innovation annoncée.

Pour la CFDT-INRA, aucune de ces propositions ne permet de favoriser la création d'emploi dans le privé (si ce n'est la proposition qui autoriserait une entreprise à accroître son crédit d'impôt recherche en contrepartie de l'embauche d'un doctorant). L'argent public serait donc dépensé sans (quasiment) de lien avec l'emploi créé.

⑤ Inscrire la politique nationale de recherche dans l'Espace Européen de la Recherche. Respecter les engagements de Lisbonne.

Le texte du « brouillon de brouillon » est extrêmement pauvre sur ce point, donnant l'impression que l'Etat déléguerait à l'Europe ce qu'il ne veut plus financer directement (comme par exemple la recherche fondamentale, qui serait prise en charge pour partie par le Conseil Européen de la Recherche).

Dans les discussions actuelles, il a même été avancé que l'ANR pourrait se dissoudre dans les projets européens de financement, ce qui n'empêche pas le Ministère chargé de la Recherche de continuer à en parler.

Pour la CFDT-INRA, les enjeux liés à l'Europe ne sont pas traités. Les travaux sur la charte de l'emploi scientifique en Europe ne sont pas pris en compte, alors qu'ils pourraient remettre en cause les « CDD à la Française ».

⑥ Réconcilier sciences et citoyens.

Le « brouillon de brouillon » se borne essentiellement à une déclaration de principe en donnant deux pistes : accroître le rôle de l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) et modifier le rôle du Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (CSRT) pour traiter plus particulièrement de cette question.

La CFDT-INRA, ne peut se contenter de propositions aussi vagues alors que ce point est aujourd'hui central.

La CFDT-INRA s'oppose à des choix qui empêcheront les organismes d'avoir une politique de recherche et de financer de façon récurrente leurs Unités. Elle ne peut accepter que les organismes soient de ce fait privés des possibilités de maintenir une vigilance sur les champs disciplinaires où cela est nécessaire. Elle voit dans de telles mesures des risques pour la pérennité des organismes. L'ANR est, dans ce contexte, une création dangereuse et inopportune, ne permettant pas le financement récurrent des laboratoires.

La CFDT-INRA s'oppose à l'éclatement programmé des parcours professionnels et à la généralisation des emplois temporaires. Elle demande des conditions de recrutement correctes pour toutes les catégories, et notamment dès la fin de la thèse en CR2 pour les jeunes scientifiques. Elle refuse les pressions prévues sous des formes diverses pour rejoindre les PRES, alors même que le fonctionnement des Universités n'est pas évalué.

La CFDT-INRA s'oppose à la centralisation de l'évaluation sur des critères académiques, voire à celle du recrutement. Elle refuse la gestion des primes au mérite, alors que les salaires des fonctionnaires, dans la recherche comme ailleurs, ne parviennent pas à suivre l'évolution des prix.

Elle demande que l'aide aux entreprises privées soit octroyée en contrepartie d'emplois effectivement créés, que la politique vis-à-vis de l'Europe soit vraiment réfléchie, et que les relations sciences-société fassent l'objet d'une analyse poussée.